

# Parny et l'Institut. Questions sur la construction de la réputation du poète en révolution

Catriona Seth

► **To cite this version:**

Catriona Seth. Parny et l'Institut. Questions sur la construction de la réputation du poète en révolution. La Révolution française - Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française, Institut d'Histoire de la Révolution française, 2014, Poètes et poésie en révolution. hal-01372657

**HAL Id: hal-01372657**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01372657>**

Submitted on 29 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Parny et l'Institut

Questions sur la construction de la réputation du poète en révolution

Catriona Seth

---



**Édition électronique**

URL : <http://lrf.revues.org/1221>

ISSN : 2105-2557

**Éditeur**

Institut d'Histoire de la Révolution  
française

**Édition imprimée**

Date de publication : 31 décembre 2014

**Référence électronique**

Catriona Seth, « Parny et l'Institut », *La Révolution française* [En ligne], 7 | 2014, mis en ligne le 31 janvier 2015, Consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://lrf.revues.org/1221>

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

© La Révolution française

---

# Parny et l'Institut

Questions sur la construction de la réputation du poète en révolution

Catriona Seth

---

- 1 Si l'Académie française a pu, dès ses origines, se targuer d'accueillir nombre de poètes, leur sort n'est pas des plus favorables au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le Brun, dont les épigrammes, partiellement recueillies par Pierre-Louis Ginguené après sa mort, sont difficilement datables, a souvent pris l'institution et ses membres pour cible. L'une des petites pièces qu'il consacre à l'institution postrévolutionnaire, érigée sur les cendres de la trop élitiste Académie dont avait eu raison le rapport Sieyès, a dû être écrite vers 1798-1799<sup>1</sup> : Delille avait été nommé dès 1795 (en même temps que Le Brun) à l'Institut national et son fauteuil sera déclaré vacant en janvier 1799<sup>2</sup> ; Le Blanc de Guillet a remplacé Fontanes, fructidorisé. Le Brun les évoque dans un quatrain intitulé « Sur deux poètes qui nous manquaient à l'Institut dans la section de Poésie » :

Deux poètes chez nous ne font point résidence :  
 Sur Delille et Le Blanc notre choix se méprit ;  
 Delille à l'Institut manque par son absence,  
 Le Blanc par absence d'esprit<sup>3</sup>.

- 2 Il est certain qu'Antoine Blanc, dit Le Blanc de Guillet, membre de la classe de littérature et beaux-arts (section poésie) n'était pas de plus distingués parmi les littérateurs du temps. Il était déjà mal en point lorsqu'il fut nommé – il est mort le 2 juillet 1799<sup>4</sup>. Une autre épigramme paraît vers la même époque. Elle se trouve au sein des *Étrennes de l'Institut national*, un libelle dans lequel Charles-Joseph Colnet du Ravel se moque de la nouvelle institution<sup>5</sup>. Il inclut dans son un texte un quintil intitulé « Tapisserie de l'Institut national » attribué à Parny :

Les bras croisés, ils sont là sur deux files,  
 Propres, sans plus, à garnir les gradins,  
 À cet emploi se borne leur génie ;  
 C'est ce qu'au bal nous autres sots humains,  
 Nous appelons faire tapisserie<sup>6</sup>.

- 3 Parny n'a jamais revendiqué les vers, qui sont absents des éditions de ses œuvres, mais il avait peut-être de bonnes raisons, en 1798, de se moquer des immortels. Revenons un peu

sur la carrière antérieure du Créole de Bourbon<sup>7</sup>. Vingt ans plus tôt, en 1778, il a publié un mince recueil de vers, les *Poésies érotiques*. Ce volume, qui arrive sur les traces du succès mondain de son frère Jean-Baptiste-Paul auprès du comte d'Artois, puis de Marie-Antoinette<sup>8</sup>, et dont il profite, fait de lui le champion idéal d'une jeunesse fougueuse qui entend trouver un remplaçant à Dorat comme poète léger. Cette consécration, à bien des égards prématurée, explique peut-être l'importance que Parny a accordée à ses vers ultérieurs : il est véritablement devenu poète – grand poète – avec la réédition remaniée de son recueil parue en 1781 après quelques modifications intermédiaires. Désormais construites en quatre livres se répondant deux à deux, comme les mouvements d'une sonate, et s'achevant sur les élégies inédites, les *Poésies érotiques* sont le recueil de la célébration, puis de la déploration d'amours défunttes. Grâce à ce recueil, on identifie Parny – plus encore que son ami Bertin, auteur des *Amours* (1780) – avec le genre élégiaque. Il a assoupli la versification et simplifié le langage poétique plus qu'aucun de ses contemporains. Il édictera lui-même au moment de son élection à l'Institut la première règle de la poésie lyrique telle qu'il la pratique : « la vérité des sentiments et de l'expression<sup>9</sup>. »

- 4 Le poète a montré une sensibilité aiguë à des questions de poétique et de langue avec ses *Chansons madécasses*, des poèmes en prose dans lesquels la parole est donnée à une peuplade étrangère, dont les chants ont une beauté sauvage. Tout semblait devoir lui réussir. Chaque publication est plébiscitée par le public. Ses vers sont guettés dans l'*Almanach des muses*. Des succès de librairie répétés sont venus asseoir la réputation de celui qui a dû ses premiers triomphes aux éloges d'une petite coterie. La mort de son frère en 1787, année même de la publication des *Chansons madécasses*, est un coup dur pour Parny<sup>10</sup>. Prématurément vieilli, privé de son appui à la Cour, contraint de refuser la succession de Jean-Baptiste-Paul et de rembourser ses dettes, le poète semble s'être mis en retrait de la vie curiale et mondaine. Parny fait paraître ses écrits en 1788 chez Hardouin et Gattey sous le titre d'*Œuvres complètes*, comme s'il n'avait plus rien à dire en tant que poète.
- 5 Parny fréquente alors un ensemble d'amis et de relations issus, pour beaucoup d'entre eux, du milieu des gens de lettres<sup>11</sup> – son frère a été l'un des fondateurs de la loge des Neuf Sœurs dont il est lui-même membre. Il maintient des liens étroits avec des proches de la cour – on peut songer à tout l'entourage de Mme Campan, and, qui l'admirait particulièrement, et dont il reçoit la visite<sup>12</sup>. Même s'il s'est en partie retiré du monde, Parny est sensible aux honneurs – il s'occupe de se voir décerner la croix de Saint-Louis peu avant l'abolition de l'ordre<sup>13</sup>. Cela dit, rien ne laisse entendre qu'il a brigué un fauteuil sous l'Ancien Régime. Même si des poètes comme Boufflers ou Florian en étaient, l'Académie française de 1789 comprenait encore plusieurs auteurs élus pour leur rang et non leurs œuvres comme François-Henri d'Harcourt, qui est lieutenant général, ou le président de Nicolaï.
- 6 La Révolution parachève la ruine de Parny. Il a perdu de l'argent à la mort de son frère et a été compris financièrement, à hauteur de 30 000 livres, dans la faillite de Berthollet Campan. Il souffre encore du remboursement des rentes en assignats. Son nom figure, probablement par erreur, sur une liste de suspects le 25 avril 1794<sup>14</sup>. En mettant en avant, pour se défendre, son républicanisme de la première heure, qu'il illustre en citant des vers écrits en faveur des insurgés américains au moment de la guerre d'indépendance, Parny explique son silence pendant la Révolution par le type de textes qu'il écrit : il n'est porté « ni vers le théâtre, ni vers la grande poésie », seuls genres « qui paraissent

convenir aux circonstances actuelles<sup>15</sup>. » Il renoue avec le régime en consacrant, comme le souhaitait Barère, le rapporteur du Comité de Salut Public, des vers à louer le sacrifice glorieux du *Vengeur du Peuple* à l'occasion du combat de Prairial<sup>16</sup>. Son poème est publié dans le *Journal de Paris* du 1<sup>er</sup> thermidor an II (19 juillet 1794). Parny subsiste alors grâce à des dons aux gens de lettres nécessaires votés par la Convention qui entend faire de ces savants et littérateurs des participants actifs au projet républicain<sup>17</sup>, et en occupant, avec le soutien d'amis bien placés, en particulier Ginguené, différents postes plus ou moins glorieux dans l'administration, comme commis, mais aussi comme administrateur de l'Opéra chargé de récrire le livret de *l'Alceste* de Gluck<sup>18</sup>, puis comme auteur d'un manuel scolaire *ad usum delphini* – ou plutôt à l'usage du parfait petit républicain – qui ne verra pas le jour<sup>19</sup>. Il consolide sa place en acceptant la commande d'un *Hymne pour la fête de la jeunesse* censé entrer dans un répertoire national<sup>20</sup>. Le tout va dans le sens de la « républicanisation des esprits » souhaitée par le régime.

- 7 Parny met surtout en chantier, de son propre chef, un long poème, *La Guerre des Dieux anciens et modernes*, qui fait de lui l'une des figures importantes d'une frange radicale parmi les hommes de lettres et savants du temps<sup>21</sup>. L'existence du texte est connue avant sa publication. Des extraits en paraissent en effet par anticipation dans *La Décade philosophique, littéraire et politique*, accompagnés à l'occasion de commentaires des plus élogieux<sup>22</sup>. Les Archives nationales conservent différents documents qui indiquent l'intérêt suscité par l'œuvre et l'engagement de tout le milieu de *La Décade*. Un brouillon de rapport, probablement de Ginguené, en date du 25 thermidor an VI (12 août 1798) au ministre de l'Intérieur propose que soit accordée une nouvelle gratification à Parny. L'auteur a en effet, sur le métier, « un poème, encore inédit, plein de verve, d'imagination et de gaieté, pour vouer au ridicule les [rature illisible] fables scandaleuses de la légende et les impostures sacerdotales<sup>23</sup>. » Dès le lendemain, François de Neufchâteau, qui compte parmi les soutiens fidèles du poète<sup>24</sup>, donne son approbation au versement de 600 francs prélevés sur les fonds destinés à l'encouragement des sciences et des lettres. L'idée est de permettre au poète créole de se consacrer à son œuvre qui s'attaque au plus funeste des préjugés, dans l'esprit du temps, à savoir la religion catholique. On le voit, la poésie est considérée comme une arme de propagande importante dans la diffusion des idées. Quelques mois plus tard, le « citoyen Parny » touche encore une subvention de 1 200 francs pour publier trois mille exemplaires d'un texte qui ne manque pas de faire scandale dès sa parution<sup>25</sup> et de jouir du succès que rencontre une œuvre accueillie de cette manière. Les exemplaires parus chez Didot s'arrachent ; les éditions et les contrefaçons pullulent.
- 8 Parny, qui avait été un auteur du consensus, devenait ainsi un polémiste, choquant des émigrés comme Chateaubriand (qui prend la plume pour répondre par ce qui deviendra le *Génie du Christianisme*), enchantant Ginguené pour lequel « Attaquer par des fictions ingénieuses ces religions positives ennemies du bonheur de l'homme, verser à flots le ridicule sur ce qui fit verser tant de sang, c'est bien mériter de la religion et de l'humanité<sup>26</sup>. » Par cette publication, le Créole s'éloigne de l'inspiration lyrique personnelle pour donner au poète un rôle d'éclaireur dans la cité. Il commente ce revirement à un disciple, Labouïsse, qui aurait voulu le voir revenir à la poésie amoureuse, en expliquant que c'est impossible « non seulement parce que la révolution a passé sur ma tête, mais encore parce que ce revenez-y n'est pas naturel. » En outre, « La révolution a tout changé : elle a donné de la gravité aux esprits les plus légers<sup>27</sup>. » Parny s'engage comme homme de lettres et son attitude, une fois membre de l'Institut, montre qu'il prend au sérieux cette

fonction politique, au sens large, de la littérature. Proche des Idéologues, membre du Portique républicain, sorte de loge entendant prôner le culte de la Raison<sup>28</sup>, où ses vers sont lus par le président Piis, un autre poète qui avait été proche dans sa jeunesse du comte d'Artois<sup>29</sup>, Parny devient donc un champion des idées d'un groupe d'intellectuels de plus en plus marginalisés par la montée en puissance de Bonaparte. Autant dire qu'il n'est pas des gens de lettres préférés du directeur, bientôt premier Consul. Le poète devait, à plusieurs reprises, être candidat malheureux à un fauteuil académique. La presse permet de suivre ses différentes campagnes et d'évaluer le rôle joué par la publication et le retentissement de *La Guerre des dieux* dans les échecs successifs du Créole.

- 9 En germinal de l'an VII (mars 1799), avec Palissot et Legouvé, Parny brigue le quatrième fauteuil. L'Institut a alors adopté un mode de scrutin ou de nomination compliqué qui tente de tenir compte des différentes spécialités des immortels et d'en équilibrer la représentation. Wilhelm von Humboldt, qui séjourne alors à Paris, relève les effets pernicious du système : la polarisation de différents camps fait que c'est souvent le moins glorieux des candidats qui est élu<sup>30</sup>. Le 5 germinal (25 mars 1799), Legouvé triomphe alors que Parny partait favori, du moins si nous en croyons une note de Colnet du Ravel dans *Les Étrennes de l'Institut*. Le polygraphe livre une explication de l'échec du Créole : « La couronne littéraire » était presque posée sur sa tête lorsque parut « ce poème fameux qui a pour titre : *La Guerre des dieux anciens et modernes* dans lequel la religion et les mœurs reçoivent d'égaux atteintes. » Colnet du Ravel montre que le poète s'est aliéné deux catégories de personnes, pas simplement les dévots : « Si l'auteur n'eût attaqué que la religion, il était pardonné ; mais les tableaux orduriers qu'il met sous les yeux du lecteur, révoltèrent ses amis les plus dévoués<sup>31</sup>. » Même Rosny et ses consorts, dans *Le Tribunal d'Apollon*, se défendant d'être « du nombre de ceux que les admirateurs d'Évariste Parny peuvent nommer des aspics de l'Institut, parce que le chantre d'Éléonore n'y a pas obtenu une place », louant le poète délicat et soutenant son combat contre « les ténèbres de l'erreur », condamnent les tableaux orduriers de *La Guerre des dieux*<sup>32</sup>.
- 10 La Fontaine, dit-on, faillit être exclu de l'Académie française à cause de ses *Contes en vers* dont la liberté choqua les contemporains. Piron dut à son *Ode à Priape* de n'en être jamais comme le rappelle l'épithète qu'il a composée pour lui-même : « Ci-gît Piron qui ne fut rien / Pas même académicien ». Quelque chose d'analogue paraissait se passer pour Parny. La complication ici est qu'au libertinage reproché à La Fontaine ou Piron se mêlait la question religieuse et donc, en ces années postrévolutionnaires, la politique. Les amis de *La Décade*, eux aussi, ont souligné les qualités du Créole, tentant de faire de Parny l'incarnation d'un goût poétique national, comme en témoignent les lignes annonçant les résultats d'une nouvelle élection à la fin de l'été, remportée par Arnault, devant Parny et Lemercier<sup>33</sup> : « On se demande [...] si le genre gracieux, le genre érotique, le genre que par excellence on pourrait appeler français, doit plus longtemps être mis à part de l'Institut national de France<sup>34</sup>. » Réfléchissant sur le choix des immortels, *La Clef du Cabinet* se demande quels sont les titres nécessaires pour être recruté. Être patriote ou écrivain ?
- Parny a eu tort sans doute de faire réimprimer un poème où il n'a pas assez respecté les mœurs : personne ne le lui a dit plus fortement que nous. Mais n'est-il pas le premier poète français dans le genre érotique ? N'a-t-il pas perdu sa fortune entière à la Révolution ? N'est-il pas cent fois plus républicain que d'autres qui, l'on ne sait pourquoi, figurent dans l'honorable compagnie ? Nous le demandons à ceux-là mêmes qui ont mis tant de constance à le repousser<sup>35</sup>.
- 11 Ginguéné aussi va mettre en valeur publiquement l'engagement de Parny, comme si la qualité de « ci-devant » constituait un obstacle implicite caché sous l'évocation de *La*

*Guerre des dieux*. Assurant que « Parny d'un côté, et une section de Poésie française de l'autre, cela me paraît une dérision et une véritable absurdité », il laisse entendre qu'on doit reconnaître le civisme de Parny comme « aussi indubitable que son talent », et que c'est là aussi une condition nécessaire à l'élection de qui que ce soit<sup>36</sup>.

- 12 La question du talent de Parny avait une acuité particulière. L'Institut, qui a tenu pendant la période de transition de la République à l'Empire, à affirmer son indépendance, notamment en matière de prix littéraires, a été chargé, en l'an VII, de proclamer les noms des auteurs qui ont publié et des artistes qui ont exposé les meilleurs ouvrages de l'année. Si les spécialistes des beaux-arts se sont par exemple mis d'accord pour choisir une peinture par Hennequin représentant le *Dix-août*, le rapporteur de la Commission chargée d'examiner la poésie « a déclaré que le poème de Parny, *la Guerre des Dieux*, était le seul qui avait paru mériter les honneurs de la proclamation. » Il a ajouté que l'Institut ne pouvait se permettre d'indiquer au Gouvernement un poème « dont quelques passages blessaient les mœurs ». Il a donc été résolu de ne pas proclamer de lauréat en poésie pour l'année. Le journaliste de *La Décade*, rapportant la nouvelle, profite de cet entrefilet pour ajouter un mot en faveur du Créole : « Puisque, sous le rapport du talent, on ne trouve point de rival à Parny, pourquoi donc son admission à l'Institut souffre-t-elle tant de difficultés ? Il semble que le talent devrait en ouvrir les portes<sup>37</sup>. » Le 10 vendémiaire an VIII (1<sup>er</sup> octobre 1799), un autre périodique, *l'Ami des Lois*, dont le titre rappelle celui d'une célèbre pièce de Laya, prenait lui aussi fait et cause pour le Créole en laissant entendre que le monde des lettres devait réussir à se détacher de considérations politiques :

L'obstination de l'Institut à repousser Parny de son sein prouve que ce corps nouveau ne vaut pas mieux que l'ancienne Académie. Tous les poètes réunis de l'Institut ne pourraient faire une page de *la Guerre des Dieux* ; c'est par jalousie pour un talent qu'ils ne peuvent atteindre et qui les éclipsent tous que ces nouveaux Scudéry éloignent le poète le plus aimable de la France<sup>38</sup>.

- 13 Implicitement la stabilité politique était aussi au prix d'un tassement des positions en matière littéraire – ou du moins un consensus devait émerger autour d'individus prêts à consacrer leur énergie à l'avenir de la nation.
- 14 Quelques mois plus tard, dans son *Projet de rétablissement de l'Académie*, c'est au tour d'un proche d'Ancien Régime, Louis de Fontanes<sup>39</sup>, qu'on ne pouvait soupçonner de collusion avec les anticléricaux de tout bord, de citer, au nombre de ceux qui auraient eu leur place dans l'illustre assemblée : « Parny : le premier poète élégiaque français. » Le futur Grand-maître de l'Université ajoutait une concession : « On lui reproche *la Guerre des Dieux* et on a raison ; mais les *Élégies* restent, ces *Élégies* sont un des plus agréables monuments de notre poésie moderne<sup>40</sup>. » Clairement, le climat n'était pas favorable à celui qui avait dénoncé des préjugés religieux : tous n'avaient pas la capacité de Fontanes à séparer le poétique du politique. S'esquisse, cela dit, une sortie honorable possible pour tous et suggérée en creux par nombre de publicistes : élire l'auteur des *Poésies érotiques*, pas celui de *La Guerre des Dieux*<sup>41</sup>.
- 15 Parny semble alors avoir adopté une position de repli stratégique : il fait publier en recueil ses *Œuvres diverses*. Il trie donc parmi ses publications et en exclut justement le récent poème qui avait fait couler tant d'encre. Il n'était pas rare pour les candidats à l'immortalité de donner à lire en recueil l'ensemble de leurs écrits. La tactique de Parny – faire oublier une partie de ses vers en faveur de ceux qui rassemblent les suffrages et en y adjoignant quelques pièces nouvelles bien dans l'air du temps<sup>42</sup> – a permis aux

journalistes de célébrer une nouvelle fois son talent. Le plus éloquent des critiques de la nouvelle édition (incomplète) des œuvres de Parny, on ne s'en étonnera pas, est « G » (c'est-à-dire le fidèle Ginguené) dans *La Décade*, qui termine son compte rendu en soutenant la candidature de son ami :

Depuis que l'Institut national existe, on se demande pourquoi le nom d'un poète dont les vers sont, depuis vingt-cinq ans, entre les mains et dans la mémoire de tous les Français amis de la poésie, de l'élégance et de la pureté du langage, n'est pas inscrit sur la liste de cette illustre société. L'ancienne forme des élections s'y est seule opposée jusqu'à présent. Comme tous ne peuvent pas également se connaître à tout, quelques mécomptes étaient alors possibles, sans qu'il y eût pour cela rien à ne reprocher à personne. Maintenant que chacune des quatre classes élit dans son sein, maintenant qu'il y a une classe spéciale de la langue et littérature française, rien ne paraît plus devoir s'opposer à l'élection de Parny<sup>43</sup>.

- 16 En effet, au même moment, la refonte de l'Institut venait de rebattre les cartes. Le 23 février 1803, une réorganisation qui vise à punir les Sciences morales et politiques, supprimait cette section et divisait la troisième classe en trois. La seconde classe qui émerge de ce remaniement, limitée à quarante membres, est dévolue à la langue et à la littérature française. Lacretelle et Maret sont alors conviés à la rejoindre – le futur duc de Bassano, candidat purement politique, ne prononcera finalement pas de discours et ne sera donc pas reçu officiellement. La réception de Lacretelle n'aura lieu qu'en 1805<sup>44</sup>.
- 17 L'histoire chaotique de l'Institut, qui peinait à trouver ses marques depuis sa recréation révolutionnaire, devait rendre service au Créole<sup>45</sup>. La seconde classe, qui allait rapidement tenter de s'identifier à l'académie fondée par Richelieu et à en récupérer le prestige, se devait bien entendu de ne choisir que de nouveaux confrères hommes de lettres dans tous les sens du terme et, au passage, de rehausser son prestige en recrutant des poètes. Parny est devenu un enjeu dans la conquête de légitimité de cette classe, imposé à Napoléon par les écrivains eux-mêmes. Son élection a laissé des traces dans les archives académiques. Nous y lisons la convocation d'une séance le mercredi 30 germinal an XI (20 avril 1803). Il s'agit alors de trouver un successeur au défunt Jean Devaines, relativement oublié des lettres, qui n'avait eu le temps que d'être nommé, puis de mourir<sup>46</sup>. Livrés à eux-mêmes pour choisir un nouveau membre, les immortels organisent alors une élection lors de laquelle, selon le procès-verbal de la séance, « au premier tour de scrutin, le Citoyen Parny a obtenu la pluralité absolue des suffrages et a été déclaré élu<sup>47</sup>. » 29 des 39 membres sont présents ce jour-là, parmi eux deux cousins par alliance de Parny, Arnault et Régnaud de Saint-Jean d'Angely, époux de deux filles d'une Créole, Michelle Sentuary, la « Camille » de Chénier. On trouve aussi, au nombre des votants, des connaissances d'Ancien Régime comme Fontanes, Morellet, Suard, Boufflers, ceux-là mêmes qui entendaient redonner à l'Institut le lustre de l'Académie, ou encore Bernardin de Saint-Pierre<sup>48</sup>. Le quorum étant de 20 membres, l'élection paraît ne poser aucun problème. Pourtant, même la signature, au bas du procès-verbal, du président, Lucien Bonaparte, et du secrétaire perpétuel Jean-Baptiste Suard, entré à l'Académie en 1774, ne suffisent pas. Le choix de la classe doit encore être ratifié, ce qui montre toute la relativité de la liberté qui lui est laissée d'élire un candidat. Il reste en effet encore à obtenir la signature d'un autre membre de l'Institut, Napoléon Bonaparte. Le 2 floréal an XI (22 avril 1803), un secrétaire d'État rédige une note officielle selon laquelle « Le Premier Consul a approuvé l'élection faite par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national pour la place vacante par la mort du Cit. Devaines<sup>49</sup>. »



- 18 Les différents articles qui regrettaient l'absence de Parny au nombre des membres de l'Institut, pouvaient laisser entendre que son élection allait être bien reçue. C'est en effet le cas, dans l'ensemble, la presse s'en fait l'écho, le plus souvent en s'en félicitant. Mathieu Molé, dans ses *Mémoires*, avoue sa surprise de découvrir, en apprenant l'élection, que cet écrivain classique de son temps, « le vieux Parny, le chantre d'Éléonore – rival, et quelquefois rival heureux, du chantre de Lesbie – n'avait pas encore été appelé au fauteuil<sup>50</sup>. » L'ouverture du discours qui accueillait Parny soulignait – et cela semble être plus qu'un simple compliment d'usage – combien il méritait d'être du nombre des immortels :
- Les suffrages unanimes de tous ceux qui cultivent les lettres et de tous ceux qui les aiment, vous appelaient depuis très longtemps dans le corps littéraire institué pour être la récompense des talents et des succès. En vous voyant prendre, au sein de l'Institut, une place si bien méritée, tous les regards se fixent sur vous<sup>51</sup>.
- 19 Malgré les éloges publics, même après l'approbation de l'élection par le Premier Consul, l'Institut surveille et est surveillé. La liberté de parole, comme celle d'élection, reste une notion assez relative. En premier lieu, une commission est nommée pour examiner le discours de réception de Parny. Ses membres, à savoir Suard, Target, François de Neufchâteau, Regnaud et Portalis, auront à confirmer qu'ils n'ont rien trouvé de suspect (ou méritant d'être censuré) dans le texte du discours de réception soumis par le nouvel élu. Nous ne savons pas si c'est Parny lui-même qui a d'emblée décidé d'éviter des considérations potentiellement scandaleuses en ne mentionnant ni *La Guerre des dieux* ni même la veine héroï-comique – celle de *La Pucelle* de Voltaire en tout premier lieu – dans laquelle l'œuvre s'inscrit. Le lui a-t-on demandé de manière plus ou moins insistante ? Regnaud, qui semble avoir servi à plusieurs reprises d'intermédiaire entre Parny et l'Institut, et qui sera le légataire des droits littéraires du poète, a peut-être été chargé de formuler un certain nombre de recommandations avant la soumission officielle à la commission du projet de discours du nouvel élu<sup>52</sup>.
- 20 Ces différentes étapes ont de toute évidence agacé Parny qui souhaitait être reçu rapidement. On pourrait supposer que la reconnaissance octroyée à l'occasion de l'élection constituait l'intérêt essentiel d'un fauteuil – ce n'est certes pas négligeable, en particulier en ces temps de recherche d'une nouvelle unité nationale. Il est clair, cela dit, qu'un autre aspect plus terre-à-terre intéresse également le poète : alors que sa position financière restait délicate, il pourrait, une fois officiellement reçu, compter sur un petit revenu académique grâce aux jetons de présence. Le 22 messidor an XI (11 juillet 1803), il s'impatiente dans une lettre : « Les membres entiers savent que mon discours est achevé depuis deux mois. Son étendue est double de celle que vous lui connaissiez. Mr Maret désire que personne ne parle avant lui, et le voilà parti ; Lacretelle me prime aussi, et le voilà parti ; Mr Regnaud doit lire pour moi, et le voilà parti. Lucien Bonaparte doit me recevoir, et le voilà parti. » Il évalue plus loin dans la même lettre le préjudice subi du fait de ces tracasseries et retards : « [...] je perds mes droits de présence, c'est-à-dire 40 à 50 Fr. par mois<sup>53</sup>. » Voyant que les choses continuaient de traîner, il a demandé à la classe de le recevoir avant ceux qui auraient eu le droit de le précéder : « Il paraît que des circonstances particulières retarderont la réception de Mrs Maret et Lacretelle élus avant moi : je peux donc espérer que la classe voudra bien fixer un jour pour la mienne. Je vous prie de lui présenter ma demande<sup>54</sup>. » Sa requête a été honorée. Une quinzaine de jours plus tard il se targue de sa place et de ses revenus dans un propos ironique destiné à un sien neveu retourné à l'île de la Réunion au moment de la Révolution : « Je suis depuis dix mois membre de l'Institut. Cela vaut à peu près 1 000 livres. Aussi je salue humblement le Douanier de Saint-Paul : à tout seigneur, tout honneur<sup>55</sup>. »

21 Si l'élection avait été pour les membres de la seconde classe une première occasion de mettre en évidence leurs souhaits pour l'avenir – un rappel que la littérature devait être au centre des travaux comme le montreront les relations entre immortels et pouvoir pendant l'Empire<sup>56</sup> –, la réception officielle du poète en offrira une autre. En effet, c'est dans le souvenir des grandes heures de l'Académie française qu'une séance publique est convoquée le 6 nivôse an XII (28 décembre 1803) dans l'ancienne Salle de Conseil du Roi au Louvre. Elle attire dans ce lieu prestigieux le public, soucieux sans doute de renouer avec des occupations mondaines et culturelles après des années agitées. L'ecclésiastique et critique littéraire Féletz, grand défenseur des traditions, évoque les enjeux de cette réception :

Depuis l'établissement de l'Institut, aucune séance publique n'avait promis autant d'intérêt, rassemblé autant de spectateurs. L'Académie Française, objet peut-être d'une prédilection particulière, parce qu'elle est plus nationale, plus *réellement française* que toutes les autres, détruite dans un temps où ce titre en était un de proscription, recommençait, pour ainsi dire, son existence, adoptait un nouveau membre, donnait une couronne à la poésie<sup>57</sup>.

22 La nouvelle Classe est ainsi vue comme une instance de légitimation. L'élection consacre. Garat, qui accueille Parny au nom de ses pairs, formule expressément cette idée en saluant un disparu qui n'a jamais été des immortels, un ami, compatriote et rival poétique de l'auteur des *Chansons madécasses* : « Moi qui aimai aussi Bertin, moi qui en fus aimé, en prononçant son nom dans ce lieu et dans ce moment de votre triomphe, il me semble que je l'introduis un instant dans cette enceinte pour le placer à côté de vous, pour lui décerner le même triomphe, et donner par là au vôtre l'unique douceur et l'unique éclat qui peuvent lui manquer encore. » Les propos peuvent sembler défendre une approche apaisée de la littérature, soucieuse de reconnaître tous ceux qui seraient dignes des lauriers académiques.

23 Nous avons signalé que Parny paraît avoir voulu éviter le scandale dans son discours et reconnaître que le poète aimé de l'ensemble des Français était celui des élégies amoureuses. Il choisit un sujet consensuel à une époque où tout homme cultivé, passé par les collègues d'Ancien Régime, connaît par cœur les grands classiques de la poésie latine. Il va en effet faire porter son propos sur ses modèles antiques, les poètes dits « érotiques » : Ovide, Catulle et, surtout, Tibulle, auquel il doit son surnom de « Tibulle français ». En évoquant leurs vers, il offre une vision de sa propre poétique, lui qui n'a jamais rédigé de texte théorique sur son inspiration ou son écriture. Il souligne l'importance du ressenti et met en évidence une conception proche de celle du lyrisme défendu quelques années plus tard par les romantiques. Comme il assure avoir la voix faible, son discours est lu par son cousin Regnaud de Saint-Jean d'Angely<sup>58</sup>. Il exprime sa gratitude à l'auguste assemblée, disant que d'y être reçu constitue « [la] plus noble récompense de l'homme de lettres. » Au-delà du compliment d'usage, il y a me semble-t-il une opération de relations publiques dans laquelle le nouveau membre et ses électeurs doivent tous trouver leur compte. L'approche du Créole rentre en effet en série avec les ambitions de la classe de représenter désormais le meilleur de la pratique littéraire en France et d'inaugurer une ère nouvelle. Le propos de Garat va dans le même sens lorsqu'il s'adresse à son tour à Parny : « Longtemps avant d'avoir une place dans ce corps littéraire, vous en aviez une dans la gloire littéraire de la France ; vous lui aviez donné un genre nouveau, et à ce genre des modèles qu'il faudra toujours suivre et qu'il sera toujours difficile d'égaliser. »

24 Garat souligne que sans le Créole « l'élégie n'existerait point en France. » Il y eut après ses propos sur cette inspiration-là une sorte de faux-départ que le locuteur avait peut-être

lui-même ménagé. Tout le monde pensa en effet qu'il avait terminé son discours. Parny lui-même, selon les présents, fit mine de se lever mais, d'un geste, Garat l'invita à se rasseoir. Il devint clair qu'il n'avait pas fini. Il allait rappeler que des considérations autres que purement littéraires avaient souvent nui à l'élection d'académiciens talentueux :

Parmi ce grand nombre de génies aimables ou sublimes que leurs succès, depuis l'établissement de l'Académie française, appelaient dans son sein, on en a remarqué quelques-uns qui ont été longtemps écartés, ou même toujours, par leurs plus beaux titres à cette décoration littéraire. Les *Lettres persanes*, qui ouvraient les portes de l'Académie française à Montesquieu, faillirent les lui fermer à jamais. Ces exemples sont très connus ; et j'aurais beau m'en taire, je ne ferais oublier à personne que votre *Guerre des dieux* en a augmenté le nombre.

- 25 Profitant du fait qu'il avait la parole, Garat se mit alors à évoquer l'œuvre qui avait fait scandale et dont on pouvait supposer qu'elle ne serait mentionnée par personne : « Le silence devenu plus profond dans cette enceinte au mot de *La Guerre des Dieux* est un effet qu'il m'a été facile de prévoir ; je n'ai pu le redouter ni pour vous, ni pour moi. » Garat évoque le poème d'une manière un peu alambiquée, agaçant les adversaires – Féletz dit que l'orateur a applaudi « au poème le plus monstrueux et le plus révoltant qu'aient produit l'impiété, la corruption et l'immortalité. » – mais aussi les partisans de l'épopée anticléricale. Il ne satisfait personne, si ce n'est les quelques membres du public qui étaient peut-être venus en espérant d'assister à un petit scandale de cet ordre-là.
- 26 On aurait pu croire que les discours académiques, une fois prononcés à l'occasion d'une séance publique, pouvaient être imprimés et mis en circulation. Une fois de plus, de discrets contrôles s'avéraient nécessaires en cette période de renforcement de la censure. Là encore des questions de préséance se posaient. L'excuse était que le texte devait être remis au Premier Consul avant d'être diffusé. Quinze jours après la séance publique, le 20 nivôse an XII, le Président est chargé de s'adresser au Premier Consul « pour lui demander le jour et l'heure où il voudrait bien recevoir la présentation du nouveau membre de la classe, ainsi que celle du discours de réception<sup>59</sup>. » Une publication anticipée du texte de Parny, dans les jours qui suivirent, devait, au grand dam des immortels, leur en ôter la primeur.
- 27 Le discours académique de Garat, qui affirmait l'importance de *La Guerre des Dieux*, a fait des remous au-delà des murs du Louvre. Un certain Humbert (des Vosges) fit paraître dans la foulée, chez Desenne à Paris, un pamphlet intitulé *Lettre à M. Garat / en réponse au discours qu'il a prononcé à l'Institut National lors de la réception de M. de Parny*. Il y reprochait à son destinataire de ne pas avoir passé sous silence un écrit scandaleux. Il regrettait qu'on n'ait pas suivi les précédents de Montesquieu et de La Fontaine, dont certains écrits avaient été volontairement passés sous silence au moment de leur réception parmi les immortels :
- Ce que la décence n'oserait avouer, vous l'avez sanctifié ; vous vous êtes montré supérieur aux règles de convenance, bonnes tout au plus à se garantir contre les innovations de la médiocrité. Honneur à votre génie ! Nous savons que le poème de la *Guerre des Dieux* est le bréviaire des esprits forts, comme les sublimes inspirations de la religion ne sont que le partage des âmes faibles, timides et innocentes<sup>60</sup>.
- 28 Humbert n'était pas le seul, à cette époque postérieure au Concordat, à ressentir comme particulièrement épouvantable l'attaque contre la religion qui se lisait dans les pages de la *Guerre des dieux*.

- 29 Si l'arrivée de Parny avait été prise comme la marque d'un renouveau dans l'illustre compagnie, l'Élu devait prendre son rôle au sérieux. Il composa un poème de circonstance divertissant, *Goddam !*, qu'il attribua à « un French-Dog », consacré implicitement à soutenir les visées antibritanniques du chef de l'État. Le texte s'inscrit dans la veine de ses poèmes postrévolutionnaires – on peut y voir une inspiration proto-médiévale analogue à celle d'*Isnel et Asléga* (1802) ou des *Rosecroix* (1806) et un refus de l'esthétique en vogue, celle du roman gothique. On observera qu'il inclut ce pamphlet versifié amusant dans les éditions ultérieures de ses œuvres. Refusant en revanche implicitement la démonétisation commémorative, il ne participa pas aux conscriptions de poètes et ne composa par exemple pas de vers à l'occasion du sacre de l'empereur ou de la naissance du Roi de Rome – il lui arrivait de marquer les fêtes de proches de compliments versifiés et il adressa des poèmes à des hauts fonctionnaires du cercle impérial et même à Hortense de Beauharnais, mais parce que c'étaient des membres de son cercle plus ou moins rapproché. Il semble en revanche avoir refusé toute célébration de la figure institutionnelle de l'Empereur<sup>61</sup>.
- 30 Parmi les autres œuvres de Parny, membre de l'Institut, l'une, qui connut un certain succès, *Le Portefeuille volé*, fut publiée de manière anonyme en 1805. Elle comprend sa version du *Paradis perdu* dont l'inspiration peut être rapprochée de celle de *La Guerre des dieux* et qui constitue une nouvelle attaque badine contre la religion établie<sup>62</sup>. Elle indique une souplesse apparente de l'écrivain qui tait son nom, mais ne refuse pas d'avouer à ses proches qu'il est l'auteur du livre. Le personnage d'un Dieu tout-puissant autoritaire, face à un ange rebelle séduisant, offre aussi une prise de distance implicite avec le régime. Discrètement, le poète reste fidèle à ses engagements moraux républicains.
- 31 Parny fut assidu aux séances académiques, n'en manquant aucune, par exemple, au cours des six mois qui suivirent son élection<sup>63</sup>. Il prit la parole lors d'une réunion, le 10 prairial an XII (30 mai 1804), en entretenant ses confrères du « langage des négriers dans l'Isle de France<sup>64</sup> », faisant ainsi entrer un aspect de son héritage créole dans l'aréopage et donnant à entendre, faut-il supposer, l'envers de ce qui avait donné naissance, en 1787, aux *Chansons madécasses*. Il s'agissait peut-être pour lui de redorer son blason d'enfant des îles face à Bernardin de Saint-Pierre qui avait en partie fait de l'exotisme son fonds de commerce.
- 32 Nous savons que Parny participait aux débats et s'intéressait aux enjeux académiques. Au-delà des archives institutionnelles, des traces de son engagement peuvent être relevées dans un rapport de la police secrète impériale en date du 23 fructidor an XI (10 septembre 1804). Le Créole est présenté implicitement comme l'un de ceux qui veulent faire de l'Institut un centre d'excellence littéraire et non un lieu où recevoir des politiques ou des hommes d'Église liés au régime. Il s'agit alors de choisir un successeur au cardinal de Boisgelin, élu sous Louis XVI, et dont les sermons font l'essentiel de l'œuvre, mort le 22 août 1804. C'était le premier immortel à disparaître depuis l'élection de Parny. Il y avait là une nouvelle occasion d'affrontement entre le pouvoir et les gens de lettres. On ne s'étonnera pas que le régime ait cru bon de surveiller les choses. Un indicateur de police montre le poète s'agitant, et des alliances objectives se formant au sein de l'institution : « Un parti faible, à la tête duquel sont MM. Ducis, Parny, Bernardin de Saint-Pierre etc., etc., milite pour que le nouveau membre soit purement un homme de lettres. » Le rapport assure encore que « le vent est tourné au cardinalat<sup>65</sup> » (chose que Fouché, annotant le propos, met en doute). Au troisième tour, le latiniste originaire de Saint-Domingue, Jean-Baptiste Dureau de La Malle, un ami de Suard, concurrent

malheureux de Parny lors de la précédente élection, bat le dramaturge et vaudevilliste Pierre Laujon – qui sera élu à son tour en 1807.

- 33 D'autres élections mobilisèrent les énergies du Créole. Quelques années plus tard, Parny devait promouvoir la candidature de Pierre Daru<sup>66</sup>, comte d'Empire, intendant général de la Grande Armée, à la succession de Colin d'Harleville<sup>67</sup>. Il assure, dans une lettre, se sentir très impliqué, allant jusqu'à dire que le cœur lui « battait moins fortement dans le temps » où il était lui-même candidat. Son protégé, homme de lettres et militaire, fut élu à « la pluralité absolue des suffrages. » En août 1813, les affaires se corsent à l'occasion de l'élection au fauteuil de Cailhava, une connaissance d'Ancien Régime, qui était décédé en juin. Le 4 août 1813, Sicard, l'instituteur des sourds-muets et lui-même membre de l'Institut, publie, dans le *Journal des Débats et des Décrets*, une lettre dénonçant la volonté de certains, dont Choiseul, de faire élire au sein de la seconde classe quelqu'un qui était déjà membre de l'une des autres classes : « Ces choix extraordinaires ne seraient-ils pas une preuve que notre littérature est dans un état de décadence déshonorant pour la première nation de l'Europe ? », sauf à avoir sous la main un Buffon, un Fontenelle ou un d'Alembert, par exemple. On observe la raison donnée, qui entre en série avec tout un discours du temps sur le manque de grands écrivains en France et contre lequel se dresse Sicard. Il ajoute que toutes les classes forment un seul Institut alors qu'autrefois l'Académie française était une institution séparée des autres Académies.
- 34 Le propos visait une candidature particulière, celle d'un ami de jeunesse de Parny, ancien comme lui du Collège de Rennes, Pierre-Louis Ginguéné, arrivé à l'Institut dans ce qui deviendra l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Le souhait de reconnaissance dans la seconde classe, par un homme comme Ginguéné, me semble consacrer le passage des belles-lettres à la littérature et montrer qu'en 1813, très clairement, cette seconde classe était en train de tenter de prendre le pas sur ses sœurs. Les candidats, outre le Breton, étaient Charbonnières, Courcoud, Châteauneuf, Bouvet et Michaud – pas la brochette la plus glorieuse de l'histoire des élections académiques ! Joseph-François Michaud, l'imprimeur et auteur du *Printemps d'un proscrit* ainsi que d'une importante histoire des Croisades, maître d'œuvre avec son frère de la biographie qui porte leur nom, l'emporta. Au moins était-ce un homme de lettres, digne de ce nom. Cela dit, cette fidélité de Parny à Ginguéné, ami d'Ancien Régime, puis protecteur pendant les années difficiles, n'est pas dénuée d'intérêt, tout autant que son désir de s'impliquer dans le fonctionnement d'une classe qui faisait tout pour être identifiée à l'ancienne Académie française<sup>68</sup>.
- 35 Parny assumait différentes fonctions parmi les immortels, examinant les livres à lire ou participant à la commission du Dictionnaire – dans un groupe que leur adversaire, Bernardin de Saint-Pierre, dit composé de « Morellet, le dur ; Suard, le pâle ; Parny, l'érotique ; Nageon, l'athée<sup>69</sup>. » Parny fut encore nommé à la commission chargée d'examiner ce qu'il convenait d'évoquer en matière de poésie pour le futur *Tableau de l'état et des progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789*. Il était accompagné dans cette tâche par celui qui mettrait finalement en forme les rapports des gens de lettres, Marie-Joseph Chénier, ainsi que d'Andrieux, Arnault, Boufflers, Cailhava, Delille, Legouvé et Ségur. Tout indique donc que le Créole prend au sérieux son poste de membre de l'Institut qui lui vaut une rémunération appréciable. Il entend avoir son mot à dire sur la littérature et ceux qui la pratiquent.
- 36 Nous connaissons mal les dernières années de Parny, mais les archives de l'Institut nous renseignent. En 1811, il écrit à son avoué qu'il part à Nice « pour raisons de santé<sup>70</sup>. » Son

nom est absent des feuilles de présence entre le 7 novembre 1811 et le 3 juin 1813. Il est ensuite assidu, mais n'écrit pas lui-même son nom alors que son écriture reste claire et régulière, même à la fin de sa vie, comme en témoigne sa correspondance – quelque chose d'analogue se passe avec Bernardin de Saint-Pierre. Une lettre au général comte Dupont nous apprend qu'à l'époque le poète ne sort plus de chez lui. Les listes de présence de l'Institut signalent pourtant qu'il a assisté à sa dernière séance le 30 novembre 1814, soit moins d'une semaine avant sa mort. Tout laisse croire que sa présence était fictive, mais que les compagnons de route du vieux malade n'ont pas voulu le priver de l'indemnité de présence.

- 37 Parny eut droit à des funérailles religieuses et sa dépouille fut accompagnée de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, sa paroisse – il habite alors la rue du Faubourg Poissonnière –, au cimetière de l'Est, dit du Père-Lachaise, par une délégation officielle de membres de l'Institut, devenu Royal – nous sommes en décembre 1814. Ils se sont retrouvés à dix à l'occasion de cette « séance extraordinaire pour les funérailles de M. de Parny. » Parmi eux on relève entre autres deux amis de longue date du Créole : le vieux Suard et Daru, qu'il avait fait élire. Manquaient entre autres Chateaubriand et les deux cousins par alliance du Créole, Regnaud et Arnault. Les dix immortels qui suivirent le convoi touchèrent 19 francs et 58 centimes en guise de jeton de présence<sup>71</sup>. Tissot et Étienne firent l'éloge du défunt. On rapporte que le maréchal Macdonald et le comte François de Nantes se chargèrent des frais du monument<sup>72</sup>. Les immortels ne se contentèrent pas de louer le membre disparu : les archives notariales gardent trace d'appointments et d'une indemnité pour les frais funéraires versés à la veuve de Parny par l'Institut. L'entraide a été réelle, jusqu'au bout. Elle unit des amis d'Ancien Régime comme Ginguéné, Fontanes ou Suard. Elle montre que la fidélité aux lettres a traversé les régimes.
- 38 Parny disparaît à un moment de haute tension politique et où son cas est moins emblématique que lors de son élection. Il a été l'un de ceux que les gens de lettres ont voulu voir élire en partie au moins pour affirmer une indépendance par rapport au pouvoir du Consulat puis de l'Empire. Comme lorsqu'il devint poète après la consécration offerte par les *Poésies érotiques*, le Créole se coule dans le moule du parfait membre de l'Institut, s'intéressant à tous les aspects du fonctionnement académique. Parny met en évidence, en tant que cas particulier, mais aussi en tant que membre du corps, les enjeux de la seconde classe de l'Institut, lieu d'affrontement avec le pouvoir, où les leçons de la brève période de liberté d'expression ont été retenues, lieu qui sera, pendant les années où il en est membre, une institution d'opposition de l'intérieur, un contrepoids traversé de ses propres dissensions et querelles, mais un contrepoids qui montre bien le rôle qu'entendent jouer les hommes de lettres dans la cité.

---

## NOTES

1. On rappellera que la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) prévoit la création d'un « Institut national des sciences et des arts », doté le 15 germinal d'un règlement. La littérature,

conjointement avec les beaux-arts, occupe la troisième classe, les deux autres étant dévolues aux sciences physiques et mathématiques d'un côté, aux sciences morales et politiques de l'autre.

2. Delille avait été élu à l'Académie française en 1774 après une élection annulée en 1772.
3. Ponce-Denis ÉCOUCHARD-LE BRUN, *Œuvres*, Paris, Warée, 1811, t. III, p. 228.
4. Une notice sur lui figure dans *La Décade philosophique, littéraire et politique*, 10 brumaire an IX (1<sup>er</sup> novembre 1800), n° 4, p. 230-238.
5. Jean-Luc CHAPPEY, « Violences intellectuelles en Révolution : les combats de Colnet du Ravel », dans Vincent AZOULAY, Patrick BOUCHERON (dir.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 207-222.
6. Charles-Joseph-Auguste-Maximilien de COLNET DU RAVEL, *Les Étrennes de l'Institut national ou Revue littéraire de l'an VII*, Paris, les Marchands de Nouveautés, an VII (1799), p. 28.
7. Sur l'ensemble de la carrière de Parny, voir Catriona SETH, *Évariste Parny (1753-1814). Créole, révolutionnaire, académicien*, Paris, Hermann, 2014.
8. Jean-Baptiste-Paul Parny, dit « le comte de Parny », très apprécié des jeunes princes, est écuyer de la reine après avoir été celui du comte d'Artois.
9. Le discours de Parny et celui de Garat figurent dans les *Discours prononcés à l'Institut dans la séance publique du 6 nivôse an XII*, Paris, Imprimerie de Baudouin, an XII, 1804, ainsi que sur le site web de l'Académie française (PARNY : <http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-du-vicomte-de-parny> ; GARAT : <http://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-du-vicomte-de-parny>) ; Celui de Parny est repris dans ses *Œuvres*, Paris, Debray, 1808, t. II, p. 119 ; Dans la mesure où les deux discours sont en ligne aux adresses citées, nous ne redonnons pas les références lorsque nous les citons plus loin.
10. Le poète écrit à son neveu : « Pleure, mon cher Duportail ; pleure toutes les larmes de ton corps, ton oncle est mort avant-hier à Croissy d'une fièvre maligne-nerveuse, fais part de cette affreuse nouvelle à Mesdames de l'Isle, elles perdent un bon ami, tu perds beaucoup, et moi je perds tout, adieu, je te défends de me venir voir dans ce moment-ci. », cit. dans PARNY, *Isographie des hommes célèbres*, Paris, Mesnier, 1828-30, t. II, p. 152.
11. De son premier essai poétique, Chateaubriand écrit : « On en parla dans la société de Ginguéné, de Le Brun, de Chamfort, de Parny, de Flins, de La Harpe et de Fontanes, avec lesquels j'avais des liaisons plus ou moins étroites. », François-René de CHATEAUBRIAND, *Œuvres complètes*, Paris, Ladvocat, 1828, vol. 22. Voir la « Préface », p. XIV.
12. François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1948, livre II, chapitre VII, t. I, p. 68.
13. Elle lui est attribuée le 3 avril 1791 sur des états de service un peu « gonflés » par rapport à la réalité de sa carrière militaire. SHD Vincennes, Célébrités AR, Carton 13, Dossier Parny.
14. Il s'agit vraisemblablement d'une confusion avec son neveu Paul-Marie-Claude, marquis de Parny. Voir Catriona SETH, *Évariste Parny (1753-1814). Créole, révolutionnaire, académicien, op. cit.*, p. 186.
15. Lettre du Comité de Salut Public du 16 floréal an II (5 mai 1794) ; Cité par Léon de FORGES DE PARNY, *Famille de Forges de Parny, op. cit.*, p. 149.
16. Jacques GURY, « La fin du *Vengeur*. Désastre naval ou naufrage poétique », *Cahiers Roucher-André Chénier*, n° 15 (1995), p. 79-85.
17. Il reçoit 2 000 francs au titre des « secours et encouragements à accorder aux savants, gens de lettres et artistes » ; Voir Jean-Luc CHAPPEY, Antoine LILTI, « L'écrivain face à l'État : les demandes de secours et de pensions des hommes de lettres (1780-1820) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 2010, p. 156-183.
18. Voir Catriona SETH, « Un opéra *politiquement correct* sous le Directoire : L'*Alceste* de l'an V », dans Pierre FRANTZ, François JACOB (dir.), *Tragédies tardives*, Paris, Champion, 2002, p. 169-177.

19. Voir Dominique MARGAIRAZ, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 364 et Catriona SETH, « Parny et l'Instruction Publique », dans Philippe BOURDIN, Bernard GAINOT (dir.), *La République directoriale*, Clermont-Ferrand/Paris, Presses de l'Université Blaise Pascal/Société des études robespierristes, 1998, vol. 1, p. 439-454.
20. Arch. Nat. F/17 1296 ; Voir aussi Constant PIERRE, *Les Hymnes et chansons de la Révolution*, Paris, Imprimerie Nationale, 1904, p. 146.
21. Dans sa lettre du 16 floréal an II (5 mai 1794), Parny laisse entendre qu'il n'a pas été oisif pour autant : « J'ai cependant écrit, et je serai peut-être lu avec quelque plaisir et quelque utilité, lorsqu'on aura le tems de lire. » Il tend même une perche aux représentants du pouvoir : « C'est à vous de juger si mes foibles talens, qui du moins n'ont jamais été prostitués à la faveur et au despotisme, peuvent être utiles. »
22. Voir par exemple *La Décade philosophique, littéraire et politique* du 30 frimaire an VI (20 septembre 1797), p. 545.
23. Arch. Nat. F/171215 f°131.
24. Voir Catriona SETH, « Le Réseau Parny », dans Philippe BOURDIN et Jean-Luc CHAPPEY (dir.), *Réseaux et sociabilités littéraires en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2007, p. 127-141.
25. Arch. Nat. F/17 1021 b.
26. *La Décade philosophique, littéraire et politique*, 30 pluviôse an VII (18 février 1799), p. 342.
27. Lettre du 30 floréal an XII (20 mai 1804), *Bulletin du Bibliophile*, 1866, p. 418.
28. La première séance du Portique républicain est tenue le 6 vendémiaire an VII (27 septembre 1799) au « Temple de la Concorde », ci-devant église Saint-Philippe du Roule.
29. Piis, après avoir connu de nombreux succès théâtraux, a été nommé en 1784 secrétaire-interprète du comte d'Artois ; Voir Jean-Luc CHAPPEY, « Le Portique républicain et les enjeux de la mobilisation des arts autour de brumaire an VIII », dans Philippe BOURDIN, Gérard LOUBINOX (dir.), *Les arts de la scène et la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2004, p. 487-508.
30. Wilhelm von HUMBOLDT, *Journal parisien 1797-1799*, Arles, Actes Sud, 2000, s°103 (p. 62-63) : « Séance à la troisième classe de l'Institut national. – On vota pour proposer des candidats à l'admission. En fait, la procédure se déroule de la manière suivante. La section qui accueille le nouveau membre propose à sa classe plusieurs candidats, sur lesquels celle-ci s'accorde au cours d'une séance particulière. La classe peut compléter cette liste avec d'autres noms, après les avoir validés, si certains membres en ont encore à lui soumettre. Puis elle élit par *scrutin* trois noms de cette liste. Les trois noms retenus sont ensuite proposés à l'ensemble de l'Institut lors de l'assemblée générale qui réunit toutes les classes (elle se tient une fois par mois, le premier *quintidi*). Et c'est à nouveau par *scrutin* qu'est élue une personne qui, avec son assentiment, est admise immédiatement, sans qu'une autre confirmation soit nécessaire. Ce mode de scrutin a été inventé par le mathématicien Borda et défendu comme étant le meilleur par un Espagnol dans l'écrit qu'il remit à l'Institut. Dans le cas présent, il y en avait dix. On attribua donc à chaque nom un chiffre de un à dix, en évitant bien sûr d'utiliser deux fois le même. On réserve le chiffre le plus élevé à son candidat favori et ainsi de suite, en procédant par ordre de préférence décroissant. Chaque chiffre accordé à un candidat correspond à autant de voix. Quand, ensuite, les bulletins sont transmis au président, le secrétaire note en regard de chaque nom les voix obtenues avant de les additionner. Celui qui en obtient le plus est élu. De la sorte, chacun reçoit, comme on le voit, beaucoup plus de voix qu'il n'y a de votants. Ainsi, certains eurent à cette occasion plus de deux cents voix alors que seuls une trentaine de membres étaient présents. Cette fois-ci, ce fut la *section de poésie* qui proposa des candidats ; pour autant que je me souvienne, il s'agissait de Parny, Palissot, Saint-Ange, Leblanc, Poincette de Sivry, Arnault de Boisjolin, et la classe adjoignit encore, suscitant le mécontentement de nombre de ses



membres, Defougerais et Desforges. Beaumarchais fut aussi désigné par quelqu'un en tant qu'auteur de *Tarare*, mais ne fut pas appuyé. Tous s'accordèrent à dire qu'ils ne voulaient pas faire de l'Institut un *club dramatique*. Parmi les candidats susnommés, la classe élit : Parny, Leblanc, Palissot. –L'inconvénient de ce mode de *scrutin* est que, lorsque les deux candidats rivaux sont soutenus par leur parti d'un côté et contestés de l'autre avec la même virulence, c'est un troisième qui a toutes les chances de récolter un maximum de voix, alors que, sans cela, il resterait dans l'indifférence générale. Il en alla récemment ainsi avec Palissot et Cailhava. Il y avait alors cinq candidats. Les partisans de Palissot inscrivirent : Palissot 5, Cailhava 1. Les partisans de Cailhava, à l'inverse : Cailhava 5, Palissot 1. Et la plupart attribuèrent à Thibault, que personne n'appelait de ses vœux, un 4. Ce dernier recueillit ainsi le plus grand nombre de voix contre la volonté des votants. Les candidats appuyés par leur parti ne reçurent que six voix pour deux votants, tandis que lui en obtint huit. Thibault fut certes proposé à l'assemblée générale, mais n'y remporta point la majorité. »

31. Charles-Joseph COLNET DU RAVEL, *Les Étrennes de l'Institut national*, op. cit., p. 45.

32. Joseph ROSNY, alii, *Le Tribunal d'Apollon ou Jugement en dernier ressort de tous les auteurs vivants. Libelle injurieux, partial et diffamatoire par une société de pygmées littéraires*, Paris, chez Marchand, an VIII, t. II, p. 146 ; Sur Rosny, voir Jean-Luc CHAPPEY, « Les tribulations de Joseph Rosny (1771-1814) questions sur le statut de l'écrivain en révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 356, 2009, p. 119-142.

33. *La Décade philosophique, littéraire et politique* indique les résultats : Arnault, 216, Parny, 169, Lemercier, 167 (10 fructidor an VII soit le 27 août 1799, p. 436).

34. *Ibidem*.

35. 7 vendémiaire an VIII (29 septembre 1799).

36. *La Décade philosophique, littéraire et politique*, 30 fructidor an VII (16 septembre 1799), p. 565.

37. *Ibidem.*, p. 561.

38. Cit. dans Alphonse AULARD, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, Paris, Le Cerf Noblet, 1902, t. V, p. 743.

39. Parny lui a dédié des vers qui paraissent pour la première fois dans l'*Almanach des muses* pour 1782.

40. Cité par Charles-Augustin SAINTE-BEUVE, « Parny, poète élégiaque », *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, s.d., p. 284.

41. On peut noter ici un parallèle avec Montesquieu : entre gens de bonne compagnie, il a été décidé que la question de savoir s'il était l'auteur des *Lettres persanes* ne lui serait pas posée.

42. Le long poème épique *Isnel et Asléga*, avec son cadre scandinave, représente un prolongement de la mode ossianique, pour ne donner qu'un exemple des œuvres nouvelles incluses dans cette édition.

43. An XI, 3<sup>e</sup> trimestre (1803), t. XXXVII, p. 123.

44. Alors qu'il devient membre le 23 mars 1803, Pierre-Louis Lacretelle ne sera reçu (par l'abbé André Morellet) que le 5 mars 1805 (15 ventôse an XIII) ; Dans son discours de réception, il souligne les liens entre la deuxième classe de l'Institut et l'ancienne Académie française.

45. En l'an XI (1803), justement, le *Journal des Muses*, un nouveau mensuel de poésie auquel il lui arrive de contribuer, nomme ainsi le poète : « Parny, de l'Institut national. » Il semble y avoir eu des rumeurs en ce temps-là de la possible nomination du Créole ; Voir aussi la lettre de la collection Moulin aux Archives de l'Institut, dans le dossier Parny qui fait référence à une fausse nouvelle rapportée peut-être par Nogaret.

46. Garat indique dans son discours : « Devaines n'a paru qu'une fois dans votre assemblée. Ceux d'entre vous qui n'ont pas vécu avec lui, ne pouvaient savoir combien il était digne de s'associer à vos travaux et de concourir au but de votre institution. » Les titres d'ouvrages cités dans sa notice sur le site de l'Académie française sont les suivants : *Des états généraux et de l'esprit qu'on y*

doit apporter (1789) ; *Des moyens d'assurer le succès et la durée de la Constitution* (1790) ; *Recueil de quelques articles tirés de différents ouvrages périodiques* (1799).

47. Archives de l'Institut, Fonds Pingard, *Correspondance, Minutes de procès-verbaux, Rapports, mémoires*, An XI, An XII, An XIII (5b7).

48. Archives de l'Institut, *Minutes de la séance du 30 germinal an XI*.

49. *Ibidem*.

50. Genève, Éditions du Milieu du Monde, 1943, p. 346.

51. *Réponse du citoyen Garat Président de la classe de Littérature et de Langue française au discours du citoyen Parny prononcé dans la séance publique le mercredi 28 décembre 1803 / 6 nivôse an XII*.

52. Arch. Nat. MC étude XIV, 6 décembre 1814.

53. Léon de FORGES DE PARNY, *Famille de Forges de Parny*, tapuscrit inédit, p. 167

54. L.A.S., Paris 1<sup>er</sup> brumaire an XII (24 octobre 1803), au Président de la 2<sup>e</sup> classe de l'Institut [Classe de Langue et littérature françaises] ; 1 page in-4, vente ALDE, Drouot, 16 décembre 2011, lot 156.

55. Lettre à Henry Parny, 18 brumaire an XII, A.D.R. ; voir aussi *Lettres familières...*, Paris, Colin, 1929, p. 40.

56. Voir Catriona SETH, « L'Institut et les prix littéraires », dans Jean-Claude BONNET (dir.), *L'Empire des Muses. Napoléon, les Arts et les Lettres*, Paris, Belin, 2004, p. 111-131 et 404-409.

57. Charles-Marie DORIMOND DE FÉLETZ, *Mélanges d'histoire, de philosophie et de littérature*, Paris, Grimbert, 1828, t. III, p. 515.

58. Parny annonçait cette disposition dans sa lettre du 1<sup>er</sup> brumaire Ant XII (24 octobre 1803), citée ci-dessus : « La nature m'a refusé la facilité de la parole, et la faiblesse de ma voix ajoute à cet inconvénient. M<sup>r</sup> Regnaud de St Jean d'Angely me rendra le service de lire mon discours. »

59. Archives de l'Institut, Fonds Pingard, comptes rendus de séances des 20 et 27 nivôse an XII.

60. HUMBERT (des Vosges), *Lettre à M. Garat / en réponse au discours qu'il a prononcé à l'Institut National lors de la réception de M. de Parny*, Paris, Desenne, p. 2.

61. On ajoutera que certains personnages de ses épopées (et quelques vers) peuvent être vus comme des piques adressées à Napoléon.

62. Voir PARNY, *Le Paradis perdu*, Ritchie Robertson et Catriona Seth (éd.), Londres, MHRA, 2009.

63. Archives de l'Institut, 5b7.

64. Compte rendu de la séance du 10 prairial an XII (30 mai 1804), Archives de l'Institut. Nous n'avons pas trouvé de trace de la communication de Parny autre que cette mention dans les archives académiques.

65. Voir Ernest D'HAUTERIVE, *La Police secrète du premier Empire*, Paris, Perrin, 1908, t. I, fructidor an XII, p. 81.

66. Daru a traduit Horace (1797) et est l'auteur de *La Cléopédie, ou La Théorie des réputations en littérature, suivie du Poème des Alpes ; et de l'Épître à mon sans-culotte* (1799). Sous la Restauration, il publiera encore d'importantes histoires de la République de Venise et de Bretagne, ainsi qu'un poème en six chants sur *L'Astronomie*.

67. Arch. Nat. 138 AP 01, Lettre de Parny à Martial Daru, communiquée avec l'autorisation du comte Daru.

68. Les réticences de Sicard à l'élection d'un membre d'une autre classe paraissent en partie fondées sur son refus de voir la résurgence de l'Académie française.

69. Charles-Augustin SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, s.d., t. VI, p. 448.

70. Bnf. Fichier Charavay, vente 860.

71. Fonds Pingard, feuilles de présence.

72. L'inscription, aujourd'hui en partie effacée, qui figurait sur le monument du poète, donne une place aux fidèles : « Évariste Parny, mort le 5 décembre 1814, élevé par sa malheureuse veuve, ses parents, ses amis les plus intimes. »

---

## RÉSUMÉS

Les relations entre Parny et l'Institut ne peuvent être comprises sans un détour par *La Guerre des dieux* (1799). Si l'œuvre manque de lui en fermer les portes, elle est caractéristique du fléchissement de son inspiration. L'ancien poète des amours tient désormais pour un engagement de l'homme de lettres dans la cité. Son élection témoigne de la volonté de ses pairs de faire de la 2<sup>e</sup> classe de l'Institut une véritable Académie française qui ne doit recruter que ceux dont les titres littéraires sont irréfutables. Jusqu'à la fin de sa vie, Parny défend ce point de vue, accordant au poète un rôle d'éclaireur de ses concitoyens.

It is impossible to understand Parny's ties to the *Institut* without mentioning *La Guerre des dieux* (1799). The poem was almost sufficient for him to be refused admission altogether. It characterises the change in his inspiration. The poet who had formerly celebrated love, had become a defender of the man of letters' implication in the *polis*. His election bears witness to his peers' will to make the 2<sup>nd</sup> class of the *Institut* into a true French Academy which should only recruit those whose literary titles were irrefutable. Until the end of his life, Parny was to defend this point of view, granting the poet a role as torch-bearer, blazing the way for his compatriots.

## INDEX

**Mots-clés** : Parny, Institut, Poésie, Académie française, Guerre des dieux

**Keywords** : Poetry

## AUTEUR

**CATRIONA SETH**

Professeur en littérature française

Cérédi (EA 3229), Université de Lorraine